RENTRÉE SCOLAIRE

LES SYNDICATS INVITÉS AUJOURD'HUI AUTOUR DE LA TABLE AVEC LE MINISTRE

Page 4

STAR DE L'EN DES ANNÉES 80

L'EX-FOOTBALEUR ABDELOUAHAB MAICHE N'EST PLUS

Page 4

ISSN : 1112-7449

MIDI Libre

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

N° 4097 | Dimanche 27 septembre 2020 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

LES CONTAMINATIONS CONTINUENT LEUR DÉCRUE

Page 16

ÉMIGRATION CLANDESTINE

LA VAGUE REPREND !

Pages 16

RAFFINERIES

Vers l'abandon progressif de l'essence super à partir de 2021

Page 5

PROCÈS SOVAC

Le verdict final sera prononcé cette semaine

Page 5

TRANSITION AU MALI

"L'ACCORD D'ALGER EST LE CADRE IDOINE"

Page 3

PROJET DE RÉVISION DE LA CONSTITUTION

L'AVIS DES EXPERTS...

Page 3

2
conventions de partenariat entre le Gacu et des universités.

11
morts déplorés en 24 heures dans des accidents de la route.

100
aides financières à l'habitat rural accordées à Constantine.

Projet de relance du sport scolaire et universitaire

Un projet de relance des sports scolaire et universitaire pour alimenter l'élite sportive nationale est à l'étude au niveau du gouvernement, a déclaré le ministre de la Jeunesse et des Sports, Sid-Ali Khaldi. Ce projet permettra, a souligné M. Khaldi, de "*constituer un vivier d'athlètes pour les équipes nationales*", préconisant, à cet effet, "*l'échange et la création de ponts entre les deux secteurs en mutualisant leurs infrastructures respectives*". Il y a, a expliqué le ministre, "*certaines infrastructures éducatives dotées d'espaces et d'équipements dont peuvent bénéficier les clubs et associations sportives locales, en dehors des créneaux scolaires, et inversement, des infrastructures sportives qui peuvent bénéficier, également, aux élèves et étudiants*". Le ministre a soutenu, dans ce sillage, qu'il y a "*un engagement clair de la part de l'État à encourager la pratique du sport par la jeunesse ainsi que son accès à la culture et à l'entreprenariat à travers l'élaboration du Plan national de la jeunesse qui ne sera pas un support bureaucratique, mais l'œuvre de la jeunesse elle-même*".

Le musée des Beaux-Arts d'Alger rouvre ses portes

Le musée public national des Beaux-Arts d'Alger a récemment rouvert ses portes aux visiteurs après près de 6 mois de fermeture, dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie sanitaire. La direction du musée a adopté des mesures de prévention strictes pour préserver la santé des visiteurs. Le nombre de visiteurs reste "*modeste*" comparativement à l'affluence d'avant la fermeture en mars dernier. A l'accueil, les visiteurs doivent passer par un contrôle de température, se désinfecter les mains et porter un masque en plus de respecter la distanciation et le circuit clairement indiqués par un marquage au sol. Aussi, l'établissement n'est accessible que par l'entrée supérieure. Niché entre le complexe Ryadh el-Feth et le jardin d'Essai d'El-Hamma, le musée national des Beaux-Arts propose à ces visiteurs un voyage à travers six siècles d'histoire de l'art universel, à la faveur d'un parcours muséal, dans une bâtisse bientôt centenaire renfermant l'une des plus importantes collections du continent estimée à plus de 8.000 oeuvres d'art entre peintures, sculptures, livres anciens, moulages et autre mobilier.

Donner un nouveau souffle au tourisme en Algérie

Le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Hamidou, a annoncé que son département prépare activement une stratégie qui donnera "*un nouveau souffle*" au tourisme saharien. Souhaitant voir la situation sanitaire se stabiliser dans les prochaines semaines, M. Hamidou a rappelé que la saison touristique saharienne approche - entre octobre et mars -. Le ministre a également mis l'accent sur la nécessité d'encourager le tourisme intérieur et balnéaire local, qui jouent un rôle important dans le développement durable, soutenant que "*l'activité touristique intérieure constitue un des axes fondamentaux du plan d'action du gouvernement*".
Il a insisté à ce propos sur la "*nécessité d'éradiquer les contraintes et de trouver des solutions adaptées pour assurer la relance du secteur du tourisme*". Le ministre a insisté sur la nécessité d'en finir avec "*les problèmes de gestion et de bureaucratie pour apporter une nouvelle dynamique au secteur, indiquant que les autorités parient sur le rajeunissement des cadres pour assurer un bon pilotage du secteur*".

BELKACEM ZEGHMATI

"Le projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre les bandes de quartiers vise à mettre en place un cadre législatif de prévention contre ce phénomène qui a créé un climat d'insécurité dans les cités."

Les pannes d'internet de ce village étaient dues à... une vieille TV

Le petit village rural d'Aberhosan situé dans le Pays de Galle au Royaume-Uni a été victime d'un étrange phénomène inexplicable. Pendant 18 mois, tous les jours à 7h du matin, les habitants, sans exception, perdaient leur connexion internet. De nombreux câbles ont été remplacés, une multitude de tests conduits, etc., le problème persistait. Les techniciens se sont alors transformés en détectives pour résoudre le mystère. Équipés d'un analyseur de spectre, ils ont parcouru le village à pied à 6h du matin. À 7h précisément, l'appareil a détecté des interférences électromagnétiques de courte durée.
La source en était simplement un vieux téléviseur appartenant à un habitant du village qui l'allumait tous les matins à la même heure.

Expulsé de son appartement avec... 110 chats

Un Espagnol a été expulsé de son domicile qu'il partageait avec 110 cahats. Une association de protection animale a été contrainte de prendre des mesures urgentes.
Au départ, l'association avait pensé qu'il y avait 96 chats dans l'appartement. Mais elle a déclaré qu'elle avait compté un total de 110 animaux et avait un besoin urgent d'aide pour les abriter au moins jusqu'à ce qu'ils soient vaccinés ou stérilisés.

PROJET DE RÉVISION DE LA CONSTITUTION

L'avis des experts

Deux spécialistes en droit et en sciences politiques considèrent que les nouvelles bases constitutionnelles contenues dans le projet de révision de la Constitution répondent aux exigences et aux challenges de l'actuelle étape que traverse le pays.

PAR LAKHDARI BRAHIM

Les "*nouvelles bases sont en conformité avec les principes universels, notamment pour ce qui a trait aux droits fondamentaux et aux libertés générales*", soulignent-ils.

Les deux spécialistes interrogés par l'*APS* au sujet du projet de la révision de la Constitution, adopté par les deux chambres du Parlement, estiment que les "*principes et garanties contenus dans ce texte correspondent aux exigences populaires pour une nouvelle étape, qui va de pair avec les nouvelles exigences imposées à l'échelle mondiale, considérées comme la pierre angulaire de toute société démocratique*".

Le coordinateur de "*l'Encyclopédie juridique algérienne*" (un ouvrage collectif), Me Ahmed Laouar, qui a exercé dans le passé les fonctions d'avocat et *de juge, a rappelé que "le projet de révision de la constitution, dans son article 34, introduit une disposition portant obligation aux institutions et pouvoirs publics de respecter les dispositions constitutionnelles en relation avec les droits fondamentaux et les libertés publiques*".

"*Cela signifie qu'un changement profond et radical sera opéré en matière de mise en place de nouvelles bases juridiques pour ces droits, ces libertés et les mécanismes entre les pouvoirs et institutions publiques d'une part et le citoyen d'autre part*", a-t-il souligné.

Pour le spécialiste, "*le principe préconisé dans le projet de ce texte, qui sera proposé à un référendum le 1er novembre prochain, assurera un équilibre entre les pouvoirs et les institutions publiques (gouvernement) et les individus (les citoyens), conformément aux défis de la nouvelle étape et des aspirations de la société algérienne à un État de droit, un État de justice et des libertés*".

Le texte proposé au référendum, comporte une garantie supplémentaire relative aux conditions et mécanismes limitant les droits fondamentaux et les libertés publiques.

"*Le texte interdit la limitation de ces droits et libertés qu'en vertu d'une loi et pour des raisons liées à la protection de l'ordre public et la protection des constantes nationales et autres droits et libertés consacrés par la Constitution. La disposition insiste sur le fait que ces amendements ne peuvent en aucun cas toucher l'essence des droits et des libertés*", poursuit le juriste.

Concernant la sécurité juridique, l'expert a expliqué que cette garantie constitutionnelle exige la pérennité et la stabilité de la règle juridique avec l'abandon définitif de toute forme de législation et d'organisation conjoncturelle ou par décrets présidentiels.

"*Le projet consacre également la préservation de centres judiciaires avec la possibilité de permettre au citoyen d'exercer facilement et sans entrave les lois régissant les droits fondamentaux et les libertés générales*", a-t-il ajouté.

Par ailleurs, Me Laouar s'est félicité des dispositions de l'article 35 portant sur la responsabilité de l'Etat devant toute atteinte aux droits fondamentaux et aux libertés générales en garantissant la protection juridique des victimes et leur indemnisation matérielle avec la poursuite des contrevenants à ces textes.

Garantir les droits fondamentaux et les libertés publiques

De son côté, l'enseignant en sciences politiques à l'université Moulay-Tahar de Saïda, Bassila Nadjib, a relevé que "*l'article 34 du projet de texte de la nouvelle Constitution comporte une nouveauté introduite en matière d'exercice des droits fondamentaux et des libertés publiques*".

Nous "*assistons ainsi au passage de l'étape du respect et de la garantie de toutes ces libertés publiques et droits fondamentaux à tous les citoyens sans distinction, à une étape où les institutions et organismes publics ont l'obligation de garantir ces droits et assurer leur protection*", a-t-il souligné.

Concernant la limitation de ces droits fondamentaux et libertés publiques aux cas spécifiques et aux dispositions particulières, l'universitaire a insisté sur la nécessité de définir ces causes objectives concernant la limitation de ces droits et libertés, notamment celles relatives au maintien de l'ordre public, la préservation de la stabilité et la sécurité des législateurs "*sans pour autant porter atteinte à la dignité humaine*".

Bassila a également souligné la nécessité pour les institutions et organismes publics de s'adapter à cette nouvelle donne en permettant au citoyen d'exercer ces droits et libertés "*loin de toute forme de bureaucratie, un phénomène qui a porté atteinte à la dignité humaine et transformé des acquis des précédentes constitutions en de simples phrases portées noir sur blanc, comme le droit à l'accès à l'information et les libertés académiques*".

"*La bureaucratie a également généré des pratiques contraires à l'esprit de la citoyenneté, notamment en ce qui concerne les droits sociaux et ceux de certaines catégories de la société*", a-t-il ajouté.

Pour l'universitaire, l'article 35 de ce projet a confirmé l'esprit de cette démarche en garantissant par le biais de l'Etat, un exercice "*réel et effectif*" des droits et libertés, en éliminant tous les obstacles qui empêchent les citoyens de participer dans la vie politique, économique, sociale et culturelle du pays.

"*Il sera ainsi permis la fondation d'une société démocratiques et pluraliste basée sur la dignité, la liberté et le droit*", a-t-il conclu.

CONSTITUTIONNALISATION DE L'ANIE

Gage de transparence de tout scrutin

Des experts en droit du Centre universitaire de Tissemsilt ont souligné l'importance de la constitutionnalisation de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), permettant de garantir l'honnêteté et la transparence des élections, "*ce qui constitue un gage de crédibilité de toute consultation populaire*".

Dans ce contexte, le docteur Yacine Chami, professeur des systèmes électoraux, a indiqué à l'APS que "*la constitutionnalisation de l'Anie dans le projet de révision de la Constitution, qui fera l'objet d'un référendum le 1er novembre prochain, revêt une importance accrue pour garantir l'honnêteté et la transparence de l'opération électorale*".

Dans ce contexte, il a rappelé le défi relevé par cette instance en réussissant avec brio à organiser le scrutin présidentiel du 12 décembre dernier.

Yacine Chami a souligné que "*le projet de révision de la Constitution a donné à l'Anie la prérogative d'organiser l'opération électorale et son contrôle dans toutes ses étapes, en garantissant la neutralité totale de l'administration*". Dans ce contexte, il a également mis en exergue "*l'importance de conférer à l'Anie une indépendance financière et administrative*."

Dr Chami a rappelé, en outre, que cette instance ne dépend d'aucune autre partie comme c'est le cas des autres autorités de l'État. "*Ce qui constitue en soi une garantie dans la pratique de ses missions de manière correcte et indépendante. C'est là, un fait nouveau tout comme sa composante représentant les différentes franges de la société algérienne*", a-t-il ajouté.

Le même interlocuteur considère cette Autorité comme "*unique en son genre dans la législation algérienne et n'a pas d'équivalent en ce qui concerne la consécration de la véritable indépendance, de par sa séparation et du fait qu'elle ne dépend d'aucune autre autorité.*"

"*L'Anie est devenue un acquis démocratique important, notamment pour renforcer la confiance du citoyen dans l'opération électorale et pour bannir toute idée d'abstention*", a-t-il estimé.

De son côté, Dr Malki Toufik, enseignant en droit international et des droits de l'Homme au niveau du Centre universitaire de Tissemsilt, a indiqué à l'APS que "*la constitutionnalisation de cette instance reflète une vision juste et une volonté politique réelle de renforcer le processus démocratique du pays et répond aux revendications exprimées par le Hirak populaire, ainsi que la société civile et les partis politiques dans leurs différentes tendances.*" Le même universitaire a souligné qu'il a été confié à cette autorité "*la mission de veiller à la bonne marche de toute consultation électorale à travers toutes les étapes, afin de garantir à la fois un bon déroulement du vote et un scrutin honnête et transparent et dans une totale neutralité*". "*L'Anie joue un rôle de contrôle authentique du processus électoral qui doit activer la participation politique*", a-t-il estimé. L'expert a salué le fait que "*le projet de révision de la Constitution a souligné la contribution totale de toutes les autorités publiques, durant l'opération électorale, et toute l'aide qu'elles doivent apporter à l'Anie en lui fournissant les documents et les informations nécessaires*". Il a également fait référence à la composante plurielle de l'autorité constituée notamment de professeurs universitaires, de magistrats, de compétences nationales, des personnalités de la société civile et des représentants de la communauté algérienne à l'étranger.

R. N..

PÉRIODE DE TRANSITION AU MALI

"L'Accord d'Alger" mis en exergue

Lors de sa prestation de serment, le président de la transition malien a fait part de son attachement à l'Accord d'Alger. C'est ce qu'a rapporté l'ancien président du Conseil islamique, l'imam Mahmoud Dicko qui estime que cet Accord demeure "*le cadre idoine pour la construction d'un Mali uni*".

Intervenant hier sur les ondes de la Radio Algérie Internationale, Mahmoud Dicko a qualifié l'Accord d'Alger d'"*outil précieux entre les mains du peuple malien. Nous devons trouver les voies et moyens pour son application afin de restaurer l'unité et la confiance entre les enfants de ce pays*".

Rappelant le soutien constant de l'Algérie et son aide en faveur de la stabilité du pays, l'ancien président du Conseil islamique témoigne sa gratitude et salue les efforts et l'affection du Président Abdelmadjid Tebboune. "*J'ai écouté le message du président Tebboune aux Nations unies qui témoigne de sa préoccupation et son souci pour la stabilité du Mali. Nous apprécions vraiment cet engagement*", dit-il.

R. N.

EVASION FISCALE

Les précisions du ministre des Finances

Le ministre les Finances, Aymen Benabderrahmane, a révélé que "*les services fiscaux ont procédé, en 2019, au recouvrement de plus de 100 mds DA de droits et d'amendes contre les auteurs d'évasion fiscale*". Aymen Benabderrahmane a fait savoir, vendredi dernier, lors d'une plénière au Conseil de la nation, que "*les opérations de contrôle effectuées par les services fiscaux en 2019 ont permis le recouvrement de 100.123.988.510 DA de droits et d'amendes contre les auteurs d'évasion fiscale*", soulignant que "*ce taux présente une hausse de 27 % par rapport à l'année 2018*".
"*le double, voire le triple de ce montant pourra être recouvré une fois entré en service le nouveau système d'informations que le ministère les finances s'apprête à lancer prochainement*", a-t-il déclaré.
Dans ce même contexte, le ministre les Finances a indiqué que "*pour une exploitation optimale les résultats les enquêtes, la direction générale des impôts av lancé un mégaprojet visant la révision des plans d'exploitation et le traitement des informations fiscales*", ajoutant que "*cela va permettre une prise en charge efficace et synchronisée des données étudiées par les différents services*".
Cependant M. Benabderrahmane a expliqué qu'il est "*impossible de définir avec exactitude les revenus non déclarés et le volume de l'évasion fiscale, et ce à cause de la non-inscription d'opérateurs auprès les services fiscaux, du commerce, des douanes ou les caisses de la sécurité sociale*". Le ministre des Finances a également fait savoir qu'un "*projet sera lancé l'année prochaine portant sur la création d'une école nationale dans ces spécialités au niveau du pôle universitaire de Koléa dans la wilaya de Tipaza*".

R. N.

RENTRÉE UNIVERSITAIRE

Le transport inter-wilaya sera renforcé

Le transport inter-wilaya au profit des étudiants sera renforcé. Les bus pourront sillonner dès la semaine prochaine vers l'ensemble des campus.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

La dernière décision du ministère de l'Enseignement supérieur a été entérinée jeudi dernier. Tous les moyens de transport seront disponibles pour les étudiants à travers le pays au profit des étudiants tenus de marquer leur présence dans les grandes écoles et instituts. On parle de 800 bus qui seront mobilisés pour les différentes universités, à l'instar d'Alger, Oran, Annaba, Constantine, Tizi-Ouzou et Batna. Ces wilayas abritent, selon les chiffres du ministère, quelque 200.000 étudiants. Néanmoins, les autres pôles universitaires nouvellement créés seront également concernés par une disponibilité de bus. Des nouveaux plans de circulation des bus entre les wilayas sont programmés. Concernant les étudiants obligés d'être présents aux cours, particulièrement pour les grandes écoles et instituts spécialisés, la tutelle a accordé une flotte importante pour tous les déplacements qui doivent s'effectuer tous les jours alors que pour d'autres campus, des itinéraires entre facultés et résidences universitaires sont déjà opérationnels. Pour ceux qui sont dans l'obligation de se présenter aux examens de rattrapage ou de cours spéciaux de post-graduation (cycle master et doctorat) ainsi qu'à des soutenances de thèses, des points de ramassage dans les arrêts aménagés ont été conçus afin de leur faciliter le déplacement. Cette opération a connu du retard en raison de la crise sanitaire mais les étudiants ne sont pas impérativement touchés par l'acte présentiel. Quant au transport universitaire à l'intérieur de la même wilaya, des contrats avec des entreprises privées seront prochainement signés. Des appels d'offres seront lancés dès le mois prochain selon le ministère de l'Enseignement supérieur et dont les modalités seront précisées ultérieurement. Rappelons à cet effet que le Président Tebboune lors d'un Conseil de ministre tenu en août dernier a insisté sur la réforme du transport et hébergement universitaire. Le but étant d'assurer une concurrence ouverte et d'éviter une situation de monopole comme cela s'est fait ces dernières années.

F. A.

RENTRÉE SCOLAIRE

Les syndicats invités aujourd'hui autour de la table

Le ministre de l'Éducation a lancé une invitation aux différents syndicats de l'Éducation pour une rencontre de consultation et de concertation aujourd'hui dimanche sur la rentrée scolaire et les différents scénarii possibles, à la lumière des conditions sanitaires particulières qui marquent ce rendez-vous. Le ministère de l'Éducation a ses propres propositions élaborées par une équipe d'experts, il s'agira, à l'occasion de cette rencontre, qui sera suivie par une autre ave les organisations de parents d'élève, de croiser ces propositions pour arrêter le scénario consensuel de la rentrée 2020/2021.
Le président de la République, interrogé lors de sa dernière rencontre avec la presse avait affirmé que la décision de reprise des cours dépendait de l'avis du Comité scientifique, précisant que l'Algérie privilégiait d'abord la santé de ses enfants. Mercredi, le ministre de la Santé, le professeur Abderahmane Benbouzid, avait évoqué la nécessité d'un retour des élèves dans les classes, laissant entendre que le principe d'une double vacation serait déjà retenu, à savoir une classe divisée par deux, dont une partie la matinée et l'autre l'après-midi, pour obtenir la distanciation sociale. Selon ce qu'a rapporté un journal arabophone, une équipe d'experts du ministère de l'Éducation a déjà élaboré une série de propositions. Il s'agirait de réduire le volume horaire à 45 minute, de diviser les classes en deux groupes d'un maximum de 20 élèves, d'assurer l'enseignement un jour sur deux ou une semaine sur deux… Mais ce qui beaucoup plus logique, selon plusieurs parents d'élève, interrogés par nos soin, est "*de commencer d'abord par laisser les matières essentielles : mathématiques, sciences, physique - chimie et les langues, enlever les matières spécialisées dans le parcœurisme, ça sera une bénédiction pour nos enfants et pour nous*". Mais il y a aussi une autre possibilité, celle de reporter le rentrée scolaire , tel que cela a été préconisé par plusieurs parties.

R. N.

ATTRACTIVITÉ DES INVESTISSEMENTS EN AFRIQUE

L'Algérie se classe à la 30e place

PAR RIAD EL HADI

L'Algérie est toujours à la traîne dans le classement sur l'attractivité de l'investissement en Afrique établi par le cabinet *Deloitte* et *l'Africa CEO Forum* qui ont publié hier vendredi la deuxième édition d'Africa CEOs Survey.
En effet, l'Algérie est classée à la 30e place sur 50 pays étudiés.
L'Index d'attractivité des investissements en Afrique repose sur les réponses fournies par les chefs d'entreprise africains à la question suivante : "*Quels pays africains vous semblent les plus attractifs pour investir à l'heure actuelle ?*".
L'indice vise à donner un aperçu de la volonté d'investissement des dirigeants du secteur privé.
Il "*n'est pas destiné à analyser les conditions d'investissement ou la facilité de faire des affaires dans le pays en question*", précise le même rapport.
La Côte d'ivoire reste à la première place du classement, suivie par le Kenya et le Ghana.
Le Sénégal (4e) et le Rwanda (5e), l'Ethiopie (6e), le Nigeria (7e), le Maroc (8e), la RDC (9e) et l'Afrique du Sud (10e).
La Tunisie occupe la 13e place du classement.
L'étude menée par le cabinet Deloitte a porté essentiellement sur l'impact de la crise du coronavirus sur les entreprises africaines.
Le rapport a démontré que la crise sanitaire causée par le coronavirus a fortement impacté les entreprises africaines et l'optimisme court-terme de leurs dirigeants, mais les transformations structurelles en cours auront à long terme des effets positifs sur la prospérité de la région.
Brutale, la crise Covid-19 a eu un impact fort sur le moral des dirigeants d'entreprises africaines qui ont vu leur activité chuter.
Passant de 80 % à 25 %, l'optimisme des dirigeants du secteur privé africain pour l'année 2020 a été fortement impacté par la soudaine crise Covid-19, indique le document.
Selon le même rapport, 95 % des entreprises africaines affirment en effet avoir subi un impact négatif sur leur chiffre d'affaires, bien que l'amplitude diffère suivant les industries : les secteurs du Consumer, Financial Services et Energie, les optimistes avant la crise sont aujourd'hui ceux qui ont connu le changement de point de vue le plus drastique, devenant les plus pessimistes.
A contrario, Les secteurs agro-industrie et santé & éducation ont été les moins affectés par l'impact du Covid-19.
Les dirigeants d'entreprises africaines affichent néanmoins un niveau de confiance élevé quant à un retour à la normale d'ici courant 2021. Les mesures d'urgences mises en place durant la crise devraient néanmoins avoir des répercussions positives à long terme. Les dirigeants d'entreprises africaines ont généralement donné la priorité à la santé des employés et à la continuité des opérations via le télétravail. La digitalisation, après s'être affirmée comme un outil clé pour assurer la continuité des opérations, devrait bénéficier fortement d'un soutien des pouvoirs publics et des entreprises privées, afin de progressivement réduire la fracture numérique.
Au-delà de l'innovation, les stratégies RSE, le retour à une production locale avec refonte de la supply chain sont des initiatives qui continueront à avoir des répercussions positives sur le long terme.
Parallèlement, les gouvernements et administrations ont pris conscience des lourdeurs administratives et ont entamé des mesures d'allégement des démarches, notamment via le digital.
86 % des chefs d'entreprise interrogés pensent que la reprise de l'activité se fera au cours du 1er trimestre 2021, alors que 17 % estime qu'elle n'aura pad lieu avant 2022.
Des chefs d'entreprise de plus en plus confiants dans les perspectives de développement du continent à long terme, mais rattrapés à court terme par la crise sanitaire liée au Covid-19.
Les chefs d'entreprise africains sont de plus en plus confiants dans le développement économique du continent à long terme (80 % des répondants en 2020 contre 73 % en 2019), tout en considérant qu'un ralentissement économique mondial impactera négativement leurs opérations domestiques.
Cet optimisme est néanmoins nuancé par un recul de la confiance à court terme, d'une part à cause de la crise sanitaire, et d'autre part lié aux nombreuses échéances électorales qui se profilent sur le continent en 2020 – par nature toujours porteuses d'incertitude tant le poids de la puissance publique reste prégnant dans nombre d'économies africaines, a indiqué le rapport.
Plus généralement, ces sentiments mitigés semblent traduire la persistance d'une grande hétérogénéité des situations d'une région à l'autre du continent, tant d'un point de vue politique qu'économique.

R. E.

ÉMIGRATION CLANDESTINE

La vague reprend !

Le phénomène de l'émigration clandestine, après un semblant de trève, a repris de plus belle et de manière spectaculaire avec des tentatives désespérées, œuvre de jeunes en proie au - sauve qui peut -, face à un pays sans perspectives.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

La semaine qui vient de s'écouler est particulièrement dramatique, au vu du nombre d'interventions et d'opérations diverses menées par les unités des gardes-côte dans les eaux territoriales.
La poursuite du phénomène démontre au moins une chose : la pénalisation de l'émigration clandestine préconisée par les autorités comme solution miracle n'a pas et ne peut empêcher des jeunes sans perspectives dans le pays de tenter l'aventure, aussi suicidaire soit-elle, à la recherche d'un avenir meilleur. Retranchés derrière leur train de vie qui s'est nettement amélioré grâce au confort qu'offre la condition de député, les membres de l'Assemblée nationale qui avaient adopté l'amendement proposé par le gouvernement au code pénal afin de prévoir, dorénavant, une peine allant de 2 à 6 mois d'emprisonnement et d'une amende de 20.000 à 60.000 DA contre les personnes qui tentent de quitter de manière illégale le territoire national.
Tous les observateurs s'accordent à dire que la pénalisation de la tentative d'émigration clandestine ne pouvait constituer une solution à un phénomène dont les causes sont strictement d'ordre social. Et en sus, qui peut empêcher un jeune complètement désespéré par sa condition économique et sociale d'essayer de s'en sortir, quitte à passer par les chemins les plus périlleux pour sa vie ?
Les faits relevés viennent rappeler à nos responsables que même les solutions les plus répressives ne peuvent dissuader nos jeunes de tenter l'impossible pour s'en sortir. Beaucoup d'observateurs ont, en effet, trouvé stupide la pénalisation d'une tentative de harga. Mais qu'a-t-on prévu au niveau réglementaire pour les réseaux de passeurs qui sont à l'origine du phénomène et qui exploitent la détresse de la jeunesse algérienne pour se remplir les poches ? Les nombreuses arrestations de groupes de harraga ne devraient-elles pas donner lieu à des enquêtes poussées pour tenter de remonter ces filières criminelles ? Il faut dire que, jusqu'ici, rares ont été les personnes impliquées dans l'organisation de ces passes qui ont été arrêtées.
Les conditions de vie (espace habitable vétuste et exigu), la misère économique et le mal-être social (chômage, insuffisance du revenu familial, manque de loisirs, manque de liberté, manque de perspectives…)sont les principales causes de l'émigration illégale, et ce sont d'abord ce genre de problèmes qu'il faudra résoudre pour sauver la vie de nos enfants.

13 noyés et plus de 1.200 harraga interceptés en dix jours

Les unités des gardes-côtes ont procédé, lors de diverses opérations menées dans nos eaux territoriales durant la dernière semaine, à l'interception et au sauvetage de 755 personnes qui tentaient de prendre la mer de manière illicite et qui ont été prises en charge par les services compétents des Forces navales, alors que les corps de trois émigrants clandestins dont l'embarcation a chaviré, ont été repêchées.
Un communiqué du ministère de la Défense nationale a indiqué : "*Dans le cadre de la poursuite des efforts de nos Forces navales pour mettre un terme au phénomène de l'émigration clandestine, des unités des gardes-côtes ont procédé, lors de diverses opérations menées dans nos eaux territoriales entre le 20 et le 25 septembre 2020, à l'interception et au sauvetage de 755 personnes qui tentaient de prendre la mer de manière illicite, et qui ont été prises en charge par les services compétents des Forces navales, alors que trois dépouilles d'émigrants clandestins dont l'embarcation a chaviré, ont été repêchées*". Il convient de signaler que ces opérations, menées par les unités flottantes de recherche et de sauvetage, ont été exécutées comme suit :
- Façade maritime Centre : interception et sauvetage de 340 émigrants clandestins
- Façade maritime Ouest : interception et sauvetage de 343 émigrants clandestins.
- Façade maritime Est : interception et sauvetage de 72 émigrants clandestins.

Ces interventions "*reflètent les efforts fournis par nos Forces navales dans le cadre de leurs missions, notamment celles à caractère humanitaire, et la sauvegarde de la sécurité des citoyens*", conclut le communiqué.

R. R.

PROCÈS SOVAC

Le verdict final sera prononcé cette semaine

La cour d'Alger prononcera le verdict final dans l'affaire Sovac vendredi prochain, à savoir le 30 septembre. Ce procès implique le principal accusé Mourad Oulmi, patron du groupe Sovac, ainsi qu'Ahmed Ouyahia, ancien Premier ministre, et Youcef Yousfi, ancien ministre de l'Industrie.
Le procureur général près la cour d'Alger avait requis, vendredi dernier, une peine de 15 ans de prison ferme à l'encontre d'Ahmed Ouyahia, 10 ans de prison ferme à l'encontre de Youcef Yousfi et 15 ans de prison ferme à l'encontre de Mourad Oulmi. Mais également la saisie des biens et le gel des activités des entreprises représentées dans le procès par les personnes morales avec une amende de 32 millions DA pour chacune.
Pour précision, le défense du principal accusé, Mourad Oulimi, a introduit, ce vendredi 26 septembre, une demande, auprès du président de l'audience, pour reporter le procès en appel de Mourad Oulmi à une date ultérieure, et ce à cause de l'état de santé du bâtonnier d'Alger, Abdelmadjid Sellini.
Rappelons qu'Abdelmadjid Sellini, bâtonnier de barreau d'Alger est l'un les avocats de la défense, il a eu un malaise lors de l'audience, vendredi dernier, suite à quoi il a été évacué vers l'hôpital.

R. N.

AVOCATS DU BARREAU D'ALGER

Boycott des audiences durant une semaine

L'Organisation des avocats du barreau d'Alger a décidé de boycotter les audiences à partir de demain dimanche et pendant une semaine a annoncé, vendredi, Hafidh Tamart, membre de cette organisation, sur sa page *Facebook*.
Il s'agit d'une action de protestation contre le juge de la cour d'Alger, suite à un incident d'audience avec le bâtonnier d'Alger, maître Abdelmadjid Sellini, pris, au cours de l'audience, d'un malaise qui a nécessité son évacuation en urgence vers l'hôpital Mustapha.
Selon Hafidh Tamart, le juge aurait refusé la demande formulée par maître Sellini, au sujet du renvoi du procès de son client Mourad Oulmi, poursuivi pour blanchiment d'argent et incitation d'agents publics à exploiter leur influence."

R. N.

TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

L'augmentation ne touchera pas les ménages

PAR IDIR AMMOUR

Certains journaux et réseaux sociaux ont annoncé l'augmentation du tarif réglementé du gaz et de l'électricité. Le ministre de l'Énergie, Abdelmadjid Attar, a très vite démenti.
Pour mettre fin aux polémiques, rumeurs et surtout à cette question qui revient à chaque fois, le ministre a nié, encore une fois lors de la présentation d'un exposé sur le secteur de l'Énergie et des activités pétrochimiques à Skikda, toute augmentation des tarifs de gaz et d'électricité concernant la consommation des ménages, réfutant tout ce qui a été rapporté à ce sujet.
Par contre, le ministre a indiqué que cette hausse touchera les grandes entreprises qui consomment d'importantes quantités. Il précisera qu'"*il n'est pas normal qu'une grande entreprise paie l'électricité au même tafif que le citoyen*".
Mis à part les ménages, les tarifs de l'électricité pourront éventuellement être multipliés par deux, voire par trois, "*tout dépendra de ce qui sera décidé*", a-t-il souligné. Le ministre a fait savoir que le groupe Sonelgaz s'efforce d'assurer un meilleur service, jugeant qu'il "*est judicieux de faciliter les investissements au sein de cette société afin de générer des postes d'emploi*".
A ce propos, il a révélé qu'une "*enveloppe a été consacrée aux investissements et à l'amélioration des services et ce à l'horizon 2030*", soulignant que son département compte exploiter les énergies renouvelables et réaliser une efficacité énergétique.
Le ministre de l'Énergie a également affirmé la nécessité de mettre en place un climat propice dans le but d'attirer des partenaires étrangers, annonçant à cet effet d'"*importantes facilitations au profit des partenaires locaux et étrangers*".
En outre, il a estimé qu'il "*est impératif de relancer la production énergétique du pays et de chercher des investisseurs afin d'atteindre l'efficience énergétique*". Attar conclut en affirmant que son département "*vise à créer des postes d'emploi et de la richesse*", estimant que "*créer des emplois est synonyme de croissance*".

I. A.

RAFFINERIES ALGÉRIENNES

Vers l'abandon progressif de l'essence super à partir de 2021

Le président de l'Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH), Rachid Nadil, a annoncé hie , dans une déclaration faite à la Radio nationale, que l'Algérie "*abandonnerait progressivement la distribution d'essence super à partir de l'année prochaine*".
Rachid Nadil a confirmé que "*Sonatrach va commencer, à partir de ce jeudi, des expériences pour abandonner l'essence super dans les raffineries*".
M. Nadil a également indiqué que "*l'Algérie a déjà commencé à mener des expériences dans les raffineries pour éliminer le plomb*". Dans le même contexte, le même responsable a assuré aux citoyens que le "*processus de distribution d'essence super se poursuivra dans les stations-service à l'heure actuelle, à condition qu'il soit progressivement abandonné, à partir de 2021*".
Le même responsable a qualifié la procédure d'"*importante*", étant donné les effets négatifs de l'essence super sur l'environnement et la santé des citoyens.

R. N.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BOUMERDES
DAIRA DE DELLYS
COMMUNE DE DELLYS
NIF : 41000200003509701022

Avis d'annulation de l'attribution provisoire

Conformément aux dispositions de l'article 73 du décret présidentiel N°15-247 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

Le président de l'assemblée Populaire Communale de Dellys Wilaya de Boumerdes informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°02/2020 publie dans les quotidiens nationaux EL FADJR – MIDI LIBRE le 16/04/2020 et le BOMOP du 26/04/2020 Relatif au projet : **« Etude, Réalisation et équipement d'un groupe scolaire de type C en remplacement du préfabriqué à Dellys. Lot : bâtiment »**

- Vu l'opération de la réévaluation de l'offre financière et technique du 24/08/2020 de l'entreprise choisie provisoirement
- Vu les pris concédères anormalement bas, et non justifier par la réponse de l'entreprise du 07/09/2020

L'attribution provisoire attribuée a l'entreprise « ETPB/TCE Ben cheikh EL Messaoud» sis à Lotissement N 82 cite Guellalize ras el oued publie le 01/06/2020 dans les quotidien : EL FADJR – MIDI LIBRE et le BOMOP **est Annulé**.

Midi Libre n° 4097 - Dimanche 27 septembre 2020 - 2016 015 443

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BOUMERDES
DAIRA DE DELLYS
COMMUNE DE DELLYS
NIF : 41000200003509701022

Avis d'Attribution Provisoire du Marché

Conformément à l'article 65 alinéa 02 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 relatif à la réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président de l'assemblée Populaire Communale de Dellys Wilaya de Boumerdes informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales n°02/2020 relatif au projet :

« Etude, Réalisation et équipement d'un groupe scolaire de type C en remplacement du préfabriqué à Dellys » Lot : bâtiment

Après étude et examen des offres, en date du 24/08/2020, le projet a été attribué provisoirement à l'entreprise :
ETPBH/TCE MOUAZER ABDENOUR» Sise Au Village Azrou Commune De Dellys W-Boumerdes
NIF : 198335280100731

Et ce conformément au procès verbal de la commission d'ouverture et d'évaluation des offres de la commune de Dellys.

Entreprise	Note d'offre technique	Montant de l'offre en TTC	Délais	OBS
ETPBH/TCE MOUAZER ABDENOUR	77.50	118 739 164.14 DA	20 MOIS	Offre la moins disante

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 cité ci-dessus les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats de l'évaluation des offres technique et financières de se rapprocher des services de la commune de Dellys au plus tard (03) trois jours à compter du premier jour de publication de l'attribution provisoire du marché.
Et un délai de dix (10) jours est accordé aux soumissionnaires à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux pour introduire leurs recours éventuels auprès de la commission communale des marchés publics.

Midi Libre n° 4097 - Dimanche 27 septembre 2020 - 2016 015 445

MIDI
IT&TELEPHONIE

Le masque transparent, alternative à la bavette classique

UTILISATION DU PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Sécurisé et gratuit

Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Brahim Boumzar, a affirmé que l'utilisation du paiement électronique via le TPE, le QR Code ou le Web marchand est "tout à fait sécurisée et sera gratuite".

Tenue de la conférence Huawei Connect 2020 du 28 au 29 septembre

MIDI LIBRE
N° 4097 | Dimanche 27 septembre 2020

UTILISATION DU PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Sécurisé et gratuit !

Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Brahim Boumzar, a affirmé que l'utilisation du paiement électronique via le TPE, le QR Code ou le web marchand est "tout à fait sécurisée et sera gratuite".

"*Afin d'encourager les citoyens à utiliser davantage le paiement électronique, les transactions financières effectuées par les citoyens via le TPE (terminal de paiement électronique), le QR Code (paiement depuis un smartphone) et l'internet (site marchand) seront gratuites (sans aucun frais ou taxes supplémentaires)*", a assuré M. Boumzar lors d'une journée de sensibilisation sur le sujet.

Il a rappelé, à ce propos, que le dernier délai pour l'acquisition des TPE par l'ensemble des commerçants, artisans et professions libérales est fixé au 31 décembre prochain, affirmant que le gouvernement est "*résolu*" à promouvoir l'utilisation de tous les moyens de paiement électronique, comme le TPE, le paiement par le Net et le QR Code afin de booster l'économie nationale.

Concernant le QR code, il a expliqué que c'est un nouveau service de paiement qui consiste, pour le consommateur, à scanner depuis son smartphone un QR code affiché au niveau de la caisse du magasin ou points de vente et lui permette ainsi de payer le montant de ses achats par un transfert instantané d'argent de son compte CCP ou bancaire vers le compte du commerçant et cela sans frais ou taxes supplémentaires.

"*L'ensemble de ces opérations s'effectuent en étroite collaboration avec le ministère du Commerce et le GIE monétique*", a-t-il relevé lors de cette journée d'information et de sensibilisation à laquelle ont pris part le ministre du Commerce, Kamel Rezig, ainsi que des représentants du Groupement d'intérêt économique monétique (GIE Monétique), de startups, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'associations de protection des consommateurs.

M. Boumzar a souligné que le e-paiement (paiement électronique) prend de "*plus en plus d'ampleur*" dans le pays, en raison notamment des "*inévitables avantages*" que procurent les nouvelles technologies, à savoir "*une meilleure qualité de service en donnant une image moderne de l'activité commerciale, une gestion des liquidités efficiente, rapide et fiable et moins de risques liés à la manipulation des fonds*".

Le 1er accélérateur public de startups en Algérie livré d'ici à fin 2020

La livraison d'un premier accélérateur public de startups en Algérie est prévue vers la fin de l'année en cours, a indiqué le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Économie de la connaissance et des Startups, Yacine El Mehdi Oualid.

Lors d'une visite d'inspection pour s'enquérir de l'état d'avancement des travaux du projet du premier accélérateur au niveau de Dar-Tech au parc Dounia à Alger, le ministre délégué a mis l'accent sur l'impératif de doter le climat de travail des startups par des espaces permettant de booster et d'accélérer l'innovation.

Outre les entreprises innovantes, les porteurs de projets nécessitent également des espaces et des moyens à même de promouvoir leur innovation et aplanir les difficultés et entraves qu'ils peuvent rencontrer sur le terrain.

Se félicitant de l'état d'avancement du projet réalisé

selon des normes internationales, Yacine Oualid a assuré que le secteur se renforcerait par d'autres projets pour la réalisation "*d'accélérateurs*" similaires à travers plusieurs wilayas, le but étant de promouvoir l'innovation technique, numérique et technologique dans le cadre des recommandations du Président Tebboune.

Ce projet, devant être livré fin 2020, est réalisé par Sonatrach et la wilaya d'Alger.

Une fois prêt, l'accélérateur s'érigera en un espace de débat d'idées et un carrefour réunissant les propriétaires d'accélérateurs et incubateurs, des représentants de banques et centres de recherche et des représentants d'entreprises publiques et privées qui bénéficieront de nouveaux projets pour optimiser leur rendement.

Selon les explications fournies lors de la visite de la délégation ministérielle, les incubateurs sont appelés à développer les idées proposées par les porteurs de projets en les accompagnant pour cristalliser le projet en une période de 9 mois. Les porteurs de projets s'orientent, par la suite, aux accélérateurs pour chercher ensemble les moyens de financement du projet en 2 ou 3 années suffisantes d'ailleurs pour traduire l'idée sur le terrain.

Premier du genre en Algérie, l'accélérateur s'appuiera sur une plateforme de données numériques incluant les renseignements des opérateurs nationaux et étrangers ainsi que les différentes parties prenantes dans l'accompagnement des porteurs de projets.

Ce projet, dont les travaux de réalisation ont débuté en juillet 2019, sera géré par une entreprise privée à mettre en place sous l'autorité du département des Startups qui sera chargé d'introduire et de programmer les renseignements aussi bien des porteurs de projets que des opérateurs concernés.

L'USTHB termine 1re au terme de la finale nationale du groupe Huawei

L'université des sciences et technologies Houari-Boumediene (USTHB) de Bab-Ezzouar a été classée première à l'issue de la finale nationale de la compétition internationale organisée par le groupe chinois des technologies Huawei.

3.000 étudiants algériens, issus d'universités et d'instituts de l'enseignement supérieur, ont pris part à la compétition pour laquelle 30 concurrents ont été sélectionnés pour la finale nationale, organisée récemment par visioconférence. L'équipe de l'USTHB a été suivie de l'équipe de l'université de Saïda, sachant que 3 étudiants issus de ces 2 établissements universitaires vont figurer dans la seconde étape de la compétition à l'échelle africaine devant réunir 29 pays afin d'arracher le quitus d'accès à l'étape finale de cette compétition devant se dérouler en Chine.

Cette compétition est destinée à contribuer au développement de l'écosystème de talents dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) et à faire face aux impératifs de la transformation digitale.

Se définissant comme étant le "*meilleur partenaire des étudiants algériens*", Huawei Algérie se réjouit du "*fort engouement ainsi que de l'ambiance conviviale et studieuse suscités par cette compétition lors de la finale nationale*", assurant "*porter une attention particulière au transfert des connaissances et des compétences dans le domaine des TIC en faveur des étudiants et des talents algériens*".

Samsung, vers la fabrication de ses propres capteurs

Dans le but d'économiser de l'argent et augmenter ses profits, le géant constructeur coréen Samsung va procéder à la fabrication de ses propres capteurs photos qui équiperont les futurs Smartphones et ce dès 2021.

Samsung pense à son futur. En effet, vu les restrictions que subit son fournisseur Huawei aux États-Unis le constructeur coréen veut bouleverser sa chaine de production et prévoit de produire ses propres capteurs photos ce qui lui ferait des économies et verra son profit augmenter.

C'est en tout cas ce que rapporte un rapport interne du site The Elec. Ce dernier avance que Samsung entamera la production de ses capteurs dès 2021. Avec la démocratisation des capteurs photos, les fournisseurs tiers ont réalisé des ventes records l'année dernière dépassant les 700 millions d'euros. C'est le cas notamment de Mcnex, Partron ou encore PowerLogics.

Une telle décision priverait donc ces derniers d'un manque à gagner colossal surtout que Samsung est le fabricant qui vend le plus de téléphones au monde.

Tenue de la conférence Huawei Connect 2020 du 28 au 29 septembre

Huawei croit fermement en l'importance du marché algérien et des marchés nord-africains dans le domaine des communications et des technologies de l'information, la technologie étant devenue le principal objectif de développement de tous les secteurs vitaux de l'économie.

Huawei s'apprête à lancer, en Algérie et en Afrique du Nord, la première édition locale et régionale de la World Conference Huawei Connect 2020, les 28 et 29 septembre prochains. Accessible en ligne, l'incontournable évènement comptera parmi ces principaux intervenants les dirigeants et cadres supérieurs de Huawei, dont Joe Ping, président de Huawei, Peng Chung Yang, membre du conseil d'administration et président de Huawei Enterprise Group, David Wang, directeur exécutif et président du conseil d'administration de Huawei Investment Review, et Hu Jinlong, président du groupe AI and Cloud Services.

Huawei croit fermement en l'importance du marché algérien et des marchés nord-africains dans le domaine des communications et des technologies de l'information, la technologie étant devenue le principal objectif de développement de tous les secteurs vitaux de l'économie, plus particulièrement à la lumière de la transformation numérique.

Au cours de ses sessions de deux jours, la conférence HC 2020 abordera de nombreux sujets qui occupent le devant de la scène technologique.

Au cours de la première journée de la conférence HC 2020, lumière sera faite sur les stratégies de transformation numérique intelligente dans les institutions et les gouvernements, transformation dont les meilleurs exemples d'expérience et de bonne pratique seront passés en revue. Seront également présentées des solutions produits et autres innovations de Huawei pour les secteurs des entreprises et des gouvernements.

Huawei : nouvelle collaboration algéro-sino à l'horizon

Au moment où le monde entier tourne le dos à Huawei et boycotte ses technologies et solutions, l'Algérie lui ouvre grands les bras. Le message du gouvernement algérien était fort à la dernière réunion regroupant les équipementiers télécoms au ministère de la poste et des télécommunications. Un message qui se concrétise aujourd'hui par une déclaration officielle du ministre de l'Industrie et des Mines Ferhat Aït Ali Braham.

S'exprimant en marge d'une rencontre avec le directeur général de Huawei Algérie Alex Dai Qing, le ministre de l'Industrie et des Mines a exprimé son souhait de nouer des partenariats d'investissements avec Huawei télécommunications dans le secteur industriel. Selon un communiqué du ministère, les domaines particulièrement visés sont les nouvelles technologies de l'information, l'accompagnement dans la numérisation du ministère et la formation des cadres du secteur industriel.

De son côté, le DG de Huawei Algérie a manifesté son intérêt pour toute forme de coopération, qui serait bénéfique pour les deux parties.

La commercialisation du Mate 40 reporté à 2021

Annoncé principalement pour cet automne, la commercialisation de sa série Huawei Mate 40 semble être reportée pour l'an 2021. En revanche, la présentation des nouveaux Smartphones du géant chinois est maintenue pour octobre prochain.

Une des raisons de ce report est l'interdiction à Huawei à compter du 15 septembre de produire de puces Kirin. Or, sans elles, il lui est difficile de fabriquer des smartphones haut de gamme. Pour l'heure, Huawei n'a ni confirmé, ni infirmé le report de la commercialisation du Mate 40. Ce qui est sûr c'est que la pression américaine commence à peser à l'équipementier chinois.

En raison des puces Kirin, Huawei devrait connaître des difficultés dans la production de Smartphones. Conscient de cette réalité, le chinois anticipe une baisse des ventes par rapport aux années précédentes. D'après des médias sud-coréens, Huawei envisagerait de diviser par quatre sa production de mobiles en 2021, passant de 200 millions d'unités à seulement 50 millions.

OPPO : la série Reno 3 arrive en Algérie

Après le lancement réussi en Chine de la série Reno 3, le premier Smartphone 5G bimode alimenté par un processeur Qualcomm au monde débarque en Algérie. Pour son lancement sur le marché national, l'équipementier chinois de téléphonie mobile a d'abord procédé à quelques ajustements pour mieux l'adapter aux besoins du client algérien et à son environnement local. Le principal ajustement est que cette série soutiendra le réseau 4G. Grâce à la série Reno, OPPO a tenté de créer une parfaite synergie entre technologie et mode. Comme d'habitude, Oppo promet d'offrir des performances de "*clarté à chaque prise de vue*", dans tous les types de contexte d'éclairage. Avec la série Reno3, plus de détails seront capturés à la lumière du jour, tandis que les scènes sombres seront plus lumineuses grâce à ses caméras. En effet, la série Reno3 disposera de la première caméra à double perforation 44MP + 2MP au monde sur écran Oled, ce qui la rend non seulement plus légère et plus mince, mais lui permet également d'offrir à ses utilisateurs des performances photographiques de haut niveau. La caméra principale 44MP offre des selfies de haute définition avec des détails authentiques, comme la texture du visage et les ornements des gens. La série Reno3 élève la barre de la photographie mobile plus haut, avec des performances de zoom révolutionnaires. Étant un pionnier dans ce domaine, OPPO a fait des investissements cohérents à long terme dans l'évolution de la technologie du zoom. Ainsi, le zoom optique x2, le zoom optique hybride x5 et le zoom numérique maximum x20 du Reno3 Pro peuvent générer des images claires avec peu de bruit dans toutes les longueurs focales en mode photo. Grâce à l'optimisation de plusieurs aspects, il peut fournir une vue claire d'un texte à 10 mètres de distance.

La montre intelligente d'Apple dotée d'une surveillance de l'asthme ?

Apple a introduit de nouvelles capacités de suivi de la santé sur l'Apple Watch. Cela s'est présenté sous la forme d'un outil de surveillance ECG et avec la série 6, ils ont également introduit la surveillance de l'oxygène sanguin. Maintenant, il semble qu'à l'avenir, il pourrait y avoir une Apple Watch qui pourrait être accompagnée d'une surveillance de l'asthme.

Un rapport de CNBC révèle qu'Apple s'est associé à divers chercheurs d'Anthem et d'UC Irvine pour étudier la relation entre les niveaux d'oxygène dans le sang. Fondamentalement, l'étude veut voir si l'Apple Watch est capable de surveiller ou de détecter les problèmes liés à l'asthme. Il a également été dit qu'Apple travaille sur une méthode non invasive de surveillance de la glycémie.

Ce Lego Baby Yoda s'adresse à tous les fans de The Mandalorian

À l'occasion de la sortie prochaine de la saison 2 de The Mandalorian, Lego propose une réplique du célèbre engant Baby Yoda. Baby Yoda possède une tête rotative mais aussi des oreilles et une bouche ajustable, selon l'humeur que son propriétaire voudrait retranscrire dans la pose de la figurine. Elle est également dotée d'une fausse sphère métallique censée représenter le jouet préféré de l'Enfant, le pommeau du déphaseur du Razor Crest, le vaisseau de Din Djarin. L'objet est constitué de 1.073 pièces à assembler. Une fois terminé, il mesure 20 centimètres de haut. Baby Yoda est d'ores et déjà disponible en précommande sur le magasin en ligne de la marque danoise. Il sera commercialisé à partir du 30 octobre, à la sortie de la saison 2 de The Mandalorian.

Remplacer le gel hydroalcoolique par des gants... auto-désinfectants

Se laver les mains avec du gel hydroalcoolique. Agripper une barre de maintien dans le métro. Se laver les mains avec du gel hydroalcoolique. Ouvrir la porte de son bureau. Se laver les mains avec du gel hydroalcoolique. Cette tâche hygiénique répétitive peut être extrêmement anxiogène. Une start-up alsacienne propose une alternative, pour éviter de passer ses mains à l'alcool à chaque instant. Spinali Design vend aujourd'hui une paire de gants intelligents qui se désinfectent par la seule action de la lumière.

Lors de leur fabrication, les gants noirs Spinali sont traités avec du dioxyde de titane, qui joue le rôle de semi-conducteur catalyseur selon le principe de la photocatalyse qui accentue l'action destructrice des ultra-violets sur les micro-organismes – y compris des virus.

Le masque transparent, alternative à la bavette classique

Les endroits où le port du masque n'est pas obligatoire se font de plus en plus rares. Accessoire désormais indispensable dans la lutte contre la pandémie sanitaire, le masque s'avère aussi être un véritable handicap pour certains corps de métiers. Baptisés - masques inclusifs - , les masques transparents viennent s'ajouter à la longue liste des différents types de masques. Grâce à une bande en plastique transparente, on peut voir la bouche et l'expression de l'interlocuteur tout en conservant le caractère protecteur du masque. Pour tous les élèves et en particulier pour ceux qui souffrent d'un handicap, un masque qui cache le visage peut biaiser l'apprentissage du langage et de la lecture. Le masque transparent est en moyenne 2 fois plus cher qu'un masque en tissu.

Le nouveau boîtier invisible de Neuralink testé sur des cochons

La deuxième génération du prototype d'implant Neuralink - tisse - 1.024 électrodes extrêmement fines dans le cerveau, pour le moment uniquement sur la surface corticale. Ces fils se connectent à une puce Link de 23 x 8 mm qui prend place dans le squelette du patient et collecte les signaux des électrodes. Pour faire la démonstration de cette technologie, Elon Musk a présenté trois cobayes porcins : Joyce, le cochon - témoin - sans Link ni électrodes, Dorothy dont l'implant a été retiré, et Gertrude sur laquelle l'implant est toujours en place dans une partie du cerveau liée au museau. Dès qu'elle sent quelque chose de bon à manger, le Link capte le signal et le transmet. À l'heure actuelle, l'implant n'a été installé dans aucun être humain. Mais la technologie a été testée sur un singe qui a pu - prendre le contrôle d'un ordinateur -, assurait Elon Musk en 2019 lors de la première présentation des travaux de Neuralink.

DJI OM4, le nouveau stabilisateur pour smartphone

Osmo Mobile vient d'annoncer l'arrivée de son nouveau stabilisateur pour smartphones, le DJI OM 4. Si on retrouve le design pliable de l'osmose Mobile 3, la nouveauté réside dans le nouveau système de fixation magnétique du smartphone. Comme c'était déjà le cas sur l'Osmo Mobile 3, le design pliable du DJI OM 4 le rend portable et facile à emporter partout. Sur l'OM 4, DJI a poussé le concept plus loin avec ce nouveau système de fixation magnétique qui permet de déployer son smartphone plus rapidement. Selon DJI, l'aimant est assez fort pour éviter que le smartphone ne tombe. Comme le système d'attache du smartphone est détaché du stabilisateur, cela permet de gagner de la place. Si vous n'êtes pas du genre à changer de smartphone tous les 15 jours, DJI propose également une bride métallique que vous pourrez laisser sur votre smartphone ou étui et qui pourra servir de socle.

CHLEF, CAISSE NATIONALE DES ASSURANCES SOCIALES DES TRAVAILLEURS SALARIÉS

Mise en place d'un guichet mobile

La mise en place d'un guichet mobile s'inscrit au titre de la mise en œuvre des orientations des autorités centrales visant le développement des prestations de la Cnas et leur rapprochement du citoyen...

PAR BOUZIANE MEHDI

Afin de rapprocher ses prestations des populations des zones d'ombre de la wilaya, l'agence Chlef, relevant de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (Cnas), a mis en place un guichet mobile. C'est ce qu'a annoncé, jeudi 10 septembre, la cellule d'information de cet organisme. Inscrite au titre de la mise en œuvre des orientations des autorités centrales et visant le développement des prestations de la Cnas et leur rapprochement du citoyen, pour lui éviter les déplacements contraignants vers les centres payeurs. "*l'opération a démarré depuis quelques jours au niveau des zones d'ombre des communes de Brira, Zeboudja, Haranfa, Sidi-Abderahmane et El-Marsa*", a indiqué le chargé de l'information, Hocine Saidi, signalant à l'*APS* l'élargissement de cette initiative "*dans les prochains jours au profit d'autres communes, au vu de l'écho favorable qu'elle a rencontré auprès des populations des zones bénéficiaires*".

Le même responsable a précisé qu'outre "*la prise en charge des dossiers administratifs des assurés sociaux, ce guichet unique permet, également, l'actualisation et activation de leurs cartes Chifa, et la délivrance des attestations d'affiliation et non affiliation à la Cnas*".

Selon l'*APS*, en marge de cette opération, les citoyens affluant vers ce guichet unique ont, également, droit à des informatisons multiples sur les différentes prestations assurées par la Caisse nationale des assurances sociales, dont particulièrement l'espace El-Hanaa, inscrit au titre de la modernisation des prestations de la Cnas et cet espace permet aux assurés sociaux d'être informés sur leurs dossiers, sans avoir à se déplacer vers le centre payeur, outre le téléchargement et extraction de l'attestation d'affiliation à la Cnas, entre autres.

B. M.

CONSTANTINE, AMÉLIORATION DE LA GESTION DE L'AEP

Remise de plans de charge à 10 micro-entreprises

La Seaco (Société de l'eau et de l'assainissement de Constantine) a remis des plans de charge à 10 micro-entreprises créées dans le cadre de l'Ansej (Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes) visant l'amélioration du service, a annoncé, dernièrement, l'entreprise.

Ces 10 micro-entreprises spécialisées en plomberie sanitaire "*devront assurer les missions de réparation des fuites d'eau, les raccordements individuels et la pose de compteurs des nouveaux abonnés à travers les douze communes de la wilaya*", a indiqué la responsable de l'information de la Seaco, Yasmina Kaddour, relevant que ces "*marchés ont été octroyés en concrétisation de la convention signée entre le ministère des Ressources en eau et le ministère délégué chargé de la micro-entreprise*".

Cette "initiative a pour but de soutenir les efforts du secteur en matière d'amélioration de ce service public (alimentation en eau potable), à travers l'implication, dans un premier temps, de 10 micro-entreprises", a fait savoir la même responsable, soulignant que le nombre de micro-entreprises ciblées "*sera revu à la hausse en fonction des besoins de chaque commune de cette wilaya*". "*La Seaco s'engagera à s'inscrire dans cette démarche qui aura une incidence positive aussi bien sur le service public que sur les microentreprises appelées à assurer, dans le cadre de cette convention, de plus en plus d'opérations techniques dans le but d'encourager les jeunes à créer de petites entreprises et garantir la pérennité de leurs projets*", a signalé la même responsable qui a indiqué que l'engagement des microentreprises permettra d'"*assurer plus de souplesse et de célérité dans la prise en charge des préoccupations des abonnés de la Seaco*".

La Seaco gère l'AEP des 12 communes de la wilaya et dispose de 24 agences commerciales pour 244.000 abonnés.

Par ailleurs, 2.150 logements dans l'extension ouest de la circonscription administrative de Ali-Mendjeli seront « "bientôt"- raccordés au réseau de la fibre optique, a annoncé, vendredi 11 septembre, le directeur local d'Algérie Télécom (AT), Mohamed Imoussain.

"*L'opération de raccordement, entamée mercredi, consacrée à ce programme de logements de type location-vente relevant de l'AADL (Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement), s'effectue à raison de 9 blocs d'immeubles par jour*", a indiqué le même responsable, soulignant que ce chantier devra se poursuivre.

Selon M. Imoussain, l'extension du réseau de la FTTH (fibre to the home) depuis l'unité de voisinage 14 vers l'extension ouest et le déploiement de plus de 20 km des câbles de la toute dernière technologie d'internet, ainsi que l'installation des équipements nécessaires ont été lancés au mois d'avril dernier.

Les services d'Algérie Télécom se rendront auprès des clients pour accomplir les formalités d'engagement pour l'acquisition de la ligne internet et de téléphonie à très haut débit, dans le cadre de l'amélioration du service, a rassuré le directeur de wilaya d'AT les habitants bénéficiaires.

La direction locale d'Algérie Télécom prévoit le lancement des travaux, "*dans les prochains jours*", d'un autre projet de raccordement de 2.500 logements AADL au réseau de la fibre optique à l'extension ouest de Ali-Mendjeli.

APS

TISSEMSILT

Recul dans l'occupation des lits des services du Covid-19

L'occupation des lits dans les services de traitement de la Covid-19 dans les établissements publics hospitaliers de la wilaya de Tissemsilt connaît un "*recul important*", a indiqué, jeudi 10 septembre, la direction locale de la santé et de la population. L'occupation des lits dans les services traitant les malades atteint du coronavirus dans les établissements publics hospitaliers de Tissemsilt, Theniet el-Had et Bordj Bounâama est passée de 75 % les semaines écoulées à 13 % ces derniers jours, a précisé la même direction.

Les services réservés aux malades de la Covid-19 dans les établissements de santé, de la mi-juillet à la mi-août derniers, ont vu l'occupation de 180 lits pour ensuite reculer à 32 lits ces derniers jours, a ajouté la même source, rappelant que le nombre total des lits réservés aux personnes atteintes du coronavirus est de 230. Selon la DSP, ce recul est dû aux mesures de prévention rigoureuses prises par les autorités de la wilaya, notamment l'application d'un confinement partiel à quelques agglomérations ayant enregistré des foyers de l'épidémie, en plus du respect des citoyens des mesures de prévention comme la distanciation et le port du masque de protection. En outre, le nombre des malades guéris du coronavirus a connu une augmentation atteignant mercredi 694 cas. Les patients ont été traités selon le protocole consacré, l'hydroxychloroquine.

La même source a indiqué que la DSP et plusieurs associations locales et instances publiques poursuivront leurs actions de proximité de sensibilisation visant à inciter les citoyens à respecter les mesures de prévention du coronavirus.

KHENCHELA

Accompagnement des investisseurs et des porteurs de projets

Une commission d'accompagnement des investisseurs et des porteurs de projets a été installée dans la wilaya de Khenchela. Installée en fin de semaine dernière, cette commission d'écoute et d'accompagnement des investisseurs et des porteurs de projets est constituée des directeurs locaux de l'industrie et des mines, des domaines, de la réglementation et affaires générales, de la santé et de la population, de l'environnement, du transport, du commerce, du tourisme et de l'artisanat, des services agricoles, de l'énergie, de la conservation des forêts, de l'habitat, du cadastre et de la conservation foncière de l'urbanisme et de l'architecture.

À cet effet, les membres de cette commission, présidée par le secrétaire général de la wilaya, ont décidé de consacrer une journée par semaine à l'accueil des porteurs de projets et aux investisseurs pour que ces derniers puissent exprimer leurs préoccupations et trouver des solutions à leurs problèmes en coordination avec les différentes directions exécutives.

Selon les services de wilaya, la commission d'accompagnement des investisseurs et des porteurs de projets compte, dans une première étape, plancher sur le dossier d'assainissement du foncier industriel.

APS

SPÉCULATION SUR LE PRIX DU SON

Mise en place d'un système spécial

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hemdani, a annoncé que son département est en passe d'adopter un nouveau système à même de mettre un terme à la spéculation sur le prix du son, principal aliment de bétail.

PAR RIAD EL HADI

A une question d'un membre du conseil de la Nation lors d'une séance consacrée aux questions orales sur l'exploitation du blé subventionné par les minoteries pour en extraire le son qui en représente 30 % du volume, pour le vendre aux éleveurs sur le marché à des prix plus élevés, le ministre a précisé que "*son département a mis en place un dispositif pour approvisionner les éleveurs en son de blé*".

Il a rappelé la publication d'une note en 2015 "*fixant les conditions et modalités d'approvisionnement des éleveurs des vaches laitières en son, sauf que celle-ci n'a pas été respectée, ce qui a exigé l'élaboration d'un nouveau dispositif pour réguler les prix du son*".

Ce produit de base qui entre dans la composition des fourrages pour les cheptels ovin et bovin sera distribué à travers les coopératives des éleveurs et l'Office national des aliments de bétail (Onab).

A une question sur le recensement du bétail et le recours à l'importation des viandes congelées en dépit de la disponibilité qu'enregistre le secteur, le ministre a précisé que "*la maîtrise des statistiques figure parmi les priorités de son département ministériel, rappelant l'existence d'une feuille de route (2020-2024) pour le recensement annuel de la richesse animale du pays à travers toutes les communes du pays qui permettra d'élaborer une carte nationale de cette richesse par catégorie et par région*".

Les données préliminaires pour 2019-2020 font état de 28 millions de têtes ovines, dont 18 millions de brebis.

Pour ce qui est du cheptel bovin, les statistiques révèlent l'existence de 1,8 millions de têtes dont plus de 9.000 vaches laitières, outre 5 millions de têtes caprines et plus de 400.000 têtes pour le cheptel camelin.

Le ministre a, en outre, fait état du lancement, cette année, d'un "*recensement national de ce patrimoine au niveau de tous les éleveurs et de toutes les exploitations agricoles dans le cadre du lancement d'un système d'identification et de traçabilité des cheptels*".

Concernant la production de viandes rouges, M. Hemdani a fait savoir que 35.000 tonnes "*ont été produites l'année dernière dont 68 % de viandes ovines*".

Il a également indiqué que l'imporation de viandes congelées n'avait pas dépassé les 24.000 tonnes, destinées essentiellement aux restaurants universitaires et cantines scolaires.

Précisant que l'importation de viandes fraîches avait atteint 32.000 tonnes durant la même année, le ministre a rappelé l'interdiction d'importation de viandes rouges depuis mai 2020, rassurant que les opérations d'importation avaient été effectuées avec des pays qui répondaient aux exigences sanitaires requises.

Pour ce qui est de la commercialisation des viandes du Sud au Nord, le ministre a affirmé que son secteur s'employait à accompagner les investissements structurants relatifs à la création d'abattoirs dans les régions du Sud, conformément aux conditions techniques requises avec le respect des mesures sanitaires et préventives de commercialisation des produits animaliers. Il a souligné dans le même sillage le souci du ministère de contrôler les produits animaliers et les déplacements des cheptels sur les frontières afin d'éviter les épizooties qui constituent un risque pour la richesse animalière et l'économie nationale, rappelant que l'Algérie avait déjà vécu ces risques en 1999, 2014 et 2017, à travers la fièvre aphteuse et la peste des petits ruminants (PPR). Enfin, le ministre a fait savoir que "*l'Algérie avait tracé un programme spécial pour lutter contre les différentes épizooties et éviter les risques potentiels*".

ÉVASION FISCALE

Recouvrement de plus de 100 mds DA de droits et amendes en 2019

Le ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane, a fait savoir, jeudi à Alger, que les services fiscaux ont procédé en 2019 au recouvrement de plus de 100 mds DA de droits et amendes contre des auteurs d'évasion fiscale. Lors d'une plénière au conseil de la Nation consacrée aux questions orales, le ministre a indiqué que les opérations de contrôle effectuées en 2019 avaient permis le recouvrement d'un total de 100.123.988.510 DA soit une hausse de 27 % par rapport à *2018*.

"*Le double voire le triple de ce montant pourra être recouvré une fois entré en service le nouveau système d'informations que le ministère des Finances s'apprête à lancer prochainement*", a révélé le ministre.

M. Benabderrahmane a précisé que pour une exploitation optimale des résultats des enquêtes, dans le cadre de l'exécution du nouveau système d'informations, la Direction générale des impôts (DGI) a lancé un méga projet visant la révision des plans d'exploitation et de traitement des informations fiscales, ce qui permettra une prise en charge efficace et synchronisée des données étudiées par les différents services.

Evoquant la difficulté d'évaluer le volume exact de l'évasion et de la fraude fiscales, le ministre a rappelé l'existence d'un espace parallèle et la non inscription d'opérateurs auprès des services fiscaux, du Commerce, des Douanes ou des Caisses de la sécurité sociale, d'où l'impossibilité de définir avec exactitude les revenus non déclarées et le volume de l'évasion fiscale.

A une autre question sur la taxe sur l'activité professionnelle de transport des hydrocarbures par pipelines, le ministre a déclaré que le recouvrement est centralisé au niveau de la Direction générale des grandes entreprises (DGE) avant la distribution mensuellement aux communes concernées, et ce pour une distribution équitable. S'agissant d'une préoccupation relative à la formation en matière du domaine de l'État, de la Conservation foncière et du cadastre, M. Benabderahmane, a expliqué que son "*département comptait créer une École nationale dans ces spécialités au niveau du pôle universitaire de Koléa*".

Ce projet sera relancé l'année prochaine dès la réunion des conditions favorables, et ce après son gel en raison des difficultés financières de ces dernières années.

Actuellement, ces formations se déroulent au niveau des différentes écoles et instituts relevant du secteur, a-t-il souligné faisant état de la formation préparatoire de 432 fonctionnaires et de la formation complémentaire de 257 autres en 2017, 2018 et 2019.

Dans le même contexte, le ministre a évoqué la révision du système de formation du secteur en vue d'un recrutement de qualité, a-t-il dit.

PRODUCTION DES CÉRÉALES

Vers la levée des contraintes financières

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hemdani, a appelé la Banque de l'Agriculture et du développement rural (BADR) à la levée des contraintes financières qui entravent les céréaliculteurs, notamment les lourdeurs administratives, a indiqué un communiqué du ministère. Lors d'une réunion de travail avec le président directeur général de la BADR, consacrée au traitement des préoccupations des agriculteurs liées au financement, Hamdani a évoqué les contraintes auxquelles sont confrontés les céréaliculteurs "*notamment l'exigence, par la banque, d'une panoplie de documents administratifs liés au financement et à l'assurance*", a précisé le communiqué. Aussi, Hemdani a ordonné la levée de toutes ces contraintes qui influent négativement sur le bon déroulement de la campagne céréalière, en appelant la Banque agricole à réduire les délais de traitement des dossiers et à alléger, durant la période des labours-semailles le dossier administratif demandé aux agriculteurs, ajoute la même source.

Au terme de cette rencontre, qui a également regroupé le directeur général de l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC), des membres du Conseil national interprofessionnel de la filière céréales ainsi que les cadres centraux, au siège du ministère, le P.-dg de la BADR s'est engagé à prendre en charge, dans les meilleurs délais, toutes les préoccupations soulevées par les professionnels. Par ailleurs, les deux parties ont examiné le projet de convention révisée relatif aux crédits R'fig liant la BADR et le ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

Le ministère rappelle, enfin, que cette rencontre a été déjà précédée par une réunion avec les différents intervenants dans la préparation de la campagne labours-semailles 2020-2021, durant laquelle plusieurs questions liées au financement ont été soulevées par les professionnels. Il s'agissait, notamment, des lourdeurs dans le traitement des dossiers concernant l'octroi du crédit R'fig et le rééchelonnement des crédits des producteurs affectés par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

CÔTE D'IVOIRE

La CADHP ordonne la réintégration de Gbagbo sur la liste électorale

Dans un arrêt rendu le 25 septembre, la Cour africaine de justice ordonne à l'État ivoirien de réintroduire Laurent Gbagbo sur la liste électorale pour l'élection présidentielle du 31 octobre.

La Côte d'Ivoire dénonce une atteinte à sa souveraineté. Après Guillaume Soro, Laurent Gbagbo. Pour la seconde fois en 10 jours, la Cour africaine de justice a désavoué les autorités ivoiriennes, ordonnant à Abidjan le 25 septembre de réintégrer l'ex-président sur la liste électorale pour la présidentielle du 31 octobre. Dans son jugement, la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) commande à l'État ivoirien de "*prendre toutes mesures nécessaires en vue de lever immédiatement tous les obstacles empêchant le requérant (Laurent Gbagbo) de s'enregistrer sur la liste électorale*". En effet, l'ex-chef d'État (2000-2010) ne figure pas sur les listes électorales révisées en 2020, et ne peut donc ni voter, ni être candidat. Mi-septembre, le Conseil constitutionnel ivoirien avait rejeté la candidature de Laurent Gbagbo à la présidentielle. Selon les autorités ivoiriennes, cette décision fait suite à la condamnation de Laurent Gbagbo par la justice nationale à 20 ans de prison dans l'affaire dite du "*braquage de la BCEAO*", la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest, lors de la crise post-électorale de 2010-2011. Le Conseil constitutionnel a également argué que le dossier de Laurent Gbagbo ne comprenait pas de déclaration signée de sa main faisant acte de candidature. Par ailleurs, il n'a pas renoncé à son poste de membre de droit du Conseil constitutionnel en tant qu'ancien président de la République, ce qui, selon le Conseil, l'empêche de se présenter. Saisie par l'ancien chef d'Etat ivoirien début septembre, la Cour africaine, qui siège à Arusha (Tanzanie), ordonne aussi à Abidjan de "*suspendre la mention de la condamnation pénale du casier judiciaire*". L'avocat de Laurent Gbagbo, Claude Maintenon, s'est dit "*satisfait*" du jugement, tout en notant que "*l'application dépend du bon vouloir de l'État*". Acquitté en première instance de crimes contre l'humanité par la Cour pénale internationale de La Haye, Laurent Gbagbo, 75 ans, attend en Belgique un éventuel procès en appel. Il ne peut pas rentrer en Côte d'Ivoire, les autorités du pays refusant de lui délivrer un passeport, selon ses avocats. Le Conseil constitutionnel ivoirien a refusé 40 des 44 candidatures à la présidentielle d'octobre, dont celles de Laurent Gbagbo et de l'ex-chef rebelle et ex-Premier ministre Guillaume Soro. En revanche, elle a validé la candidature controversée à un troisième mandat du Président sortant Alassane Ouattara.

BURKINA FASO

L'ex-Premier ministre Isaac Zida candidat à la présidentielle

L'ex-Président et ancien Premier ministre de la transition Yacouba Isaac Zida a été investi comme le candidat du Mouvement patriotique pour le salut ce vendredi 25 septembre à Ouagadougou. En exil au Canada depuis 2016, son arrivée avait été annoncée au pays mais un mandat d'arrêt a été lancé contre lui par la justice militaire pour "*désertion en temps de paix et insubordination*".

Slogans révolutionnaires, critiques contre la gestion du pouvoir de Roch Marc Christian Kaboré, les militants du Mouvement patriotique pour le salut ont saisi cette occasion d'investiture de leur candidat pour dénoncer ce qu'ils jugent comme une "*cabale politico-judiciaire*" contre l'ex-Président Yacouba Isaac Zida. "*Il a été radié des cadres des forces armées par un décret et comme si cela ne suffisait pas, on le poursuit encore pour désertion en temps de paix et pour insubordination, s'insurge Augustin Loada, président du MPS. Toutes les justifications du monde ne suffiront pas à occulter le caractère arbitraire et purement politique de cette décision, qui ne pourra se résoudre que politiquement, soit par la négociation soit par le rapport de force.*"

Absent de la cérémonie, c'est par visioconférence que Yacouba Isaac Zida s'est adressé aux militants et sympathisants de son parti. Avec en fond, le drapeau national, l'ex-Premier ministre de la transition n'a pas été tendre avec l'actuel gouvernement. "*La mal gouvernance a atteint un niveau jamais égalé. Notre pays s'enfonce dans un gouffre sans fond alors que les gouvernants vivent dans une totale insouciance, marqués par une incompétence notoire. C'est pour cette raison que je me suis de nouveau engagé en politique.*"

Les militants présents à la maison du peuple préviennent qu'ils n'accepteront pas un rejet de la candidature de Yacouba Isaac Zida, à qui ils ont d'ailleurs demandé de rentrer au Burkina Faso, pour la campagne électorale.

Dans un communiqué, le ministre burkinabè de la Communication dément que le gouvernement a empêché l'ancien Premier ministre de revenir au Burkina Faso afin de participer au congrès de son investiture.

ÉTATS-UNIS

Trump conteste déjà les résultats de la présidentielle

A deux reprises au cours de la semaine, Donald Trump a laissé entendre qu'il refusait de s'engager à respecter par avance la tradition américaine de transfert du pouvoir à l'issue de la présidentielle du 3 novembre, dans l'hypothèse où il serait battu par son adversaire démocrate, Joe Biden. Le président a évoqué une première fois le sujet, mercredi 23 septembre, forçant sa porte-parole, Kayleigh McEnany, à assurer le lendemain qu'il "*acceptera le résultat d'une élection libre et juste*". Quelques heures plus tard, il a réitéré sa position. "*Nous voulons nous assurer que les élections sont honnêtes, et je ne suis pas sûr que cela puisse être le cas*", a-t-il ajouté. Le Président a demandé l'annulation des bulletins envoyés par la poste. "*Débarrassons-nous de ces bulletins et ce sera très pacifique, il n'y aura pas de transfert vraiment, ce sera une continuation*", a-t-il dit, alors qu'il a déjà répété à de multiples reprises que son adversaire Joe Biden ne pourra gagner qu'en trichant. Il a affirmé une nouvelle fois sur *Fox News* que les bulletins par correspondance sont "*une horreur*".

Trump affirme depuis des semaines que le recours plus important au vote par la poste du fait de l'épidémie de Covid-19 va être propice à une fraude électorale de grande ampleur. Jeudi, lors d'une audition au Congrès, le directeur de la police fédérale, Christopher Wray, nommé par Trump, a déclaré ne pas "*avoir découvert de preuves d'un effort concerté au niveau national pour truquer le résultat de la prochaine élection*". Preuve de cet engouement pour le vote par correspondance est bien réel, la Caroline du Nord a entamé l'envoi de plus de 600.000 bulletins. Si le vote par correspondance a le vent en poupe, reste à savoir en faveur de qui, 56 % des républicains affirment qu'ils voteront physiquement le 3 novembre, contre 26 % dans le camp démocrate. Par conséquent, difficile de savoir si le nom du nouveau Président sera connu dès la fin du vote. **Agences**

LIBAN

Le Premier ministre renonce à former un nouveau gouvernement

A l'issue d'un entretien avec le président libanais Michel Aoun, le Premier ministre du Liban, Moustapha Adib, a annoncé ce 26 septembre qu'il avait échoué à former un nouveau gouvernement. Le Premier ministre libanais, Moustapha Adib, a annoncé ce 26 septembre qu'il renonçait à former un nouveau gouvernement pour remplacer celui qui avait démissionné après la gigantesque et meurtrière explosion au port de Beyrouth, le 4 août 2020, occasionnant près de 200 morts. "*Je m'excuse de ne pas pouvoir poursuivre la tâche de former le gouvernement*", a déclaré le Premier ministre libanais lors d'une allocution télévisée, après de longues négociations visant à former une équipe gouvernementale approuvée par les forces politiques rivales du pays. Ancien ambassadeur du Liban en Allemagne, il avait été désigné par le président libanais, Michel Aoun, le 31 août. Lors d'une deuxième visite dans le pays début septembre, le président français Emmanuel Macron avait déclaré qu'il entendait "*utiliser son poids pour qu'un gouvernement soit formé et des réformes mises en place*". "*Les six prochaines semaines seront cruciales pour le Liban*", avait alors estimé le président de la République française, ajoutant qu'il ne libérerait pas les fonds promis au Liban lors de la conférence de Paris de 2018 si des réformes n'étaient pas mises en œuvre.

Agences

FOOTBALL, CHAMPIONNAT DE LIGUE 1

Reprise des entraînements après 6 mois d'arrêt

Après un arrêt de plus de six mois, les joueurs du championnat de football de Ligue 1 professionnel reprennent du service mais avec des risques de problèmes physiques à la reprise.

PAR MOURAD SALHI

Le retour à l'activité s'annonce d'ores et déjà difficile, estiment les observateurs. En effet, après une longue période d'hibernation, les joueurs de l'élite vont pouvoir rechausser leurs crampons mais avec une certaine prudence.

L'activité physique ou la reprise d'un entraînement plusieurs mois après l'avoir cessé peut engendrer une blessure ou une douleur qui peuvent avoir un impact négatif sur le parcours d'un joueur professionnel.

Selon les différents staffs techniques, les joueurs n'ont pas cessé de s'entraîner pendant le confinement, mais avec une charge trop faible. A moins de deux mois de la reprise des compétitions officielles, prévue le 20 novembre prochain, les clubs sont appelés à faire vite pour être prêt à la nouvelle aventure qui intervient dans des conditions particulières.

"*Nous nous attendons à davantage de blessures à la reprise*", ont averti les spécialistes en la matière. Pour eux, "*les joueurs ont couru sur des tapis roulants et ont fait des exercices en intérieur pendant plusieurs semaines, et le retour à la compétition sur le terrain sera une toute autre paire de manches*".

Les entraînements en pleine période de confinement sont entravés par les mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus. Autrement dit, ce risque a augmenté pas seulement en raison du long arrêt, mais aussi à cause de cette période à risque. Actuellement, la préparation des joueurs est basée beaucoup plus sur l'aspect physique. Les différents staffs techniques travaillent la remise en forme avant de passer au travail technico-tactique. La JS Kabylie était le premier club à reprendre les entraînements le 1er septembre, en effectuant un premier stage à Akbou, à Béjaïa, suivi d'un deuxième regroupement à Mostaganem.

L'entraîneur Mourad Karouf, qui s'occupe actuellement de la préparation en l'absence de l'entraîneur tunisien Aymen Zelfani, avoue que la reprise est très difficile. "*Reprendre après une aussi longue période d'arrêt n'est pas du tout une chose aisée. Mais, à la JSK, nous avons tout prévu pour réussir la préparation*", a-t-il dit. De son côté, le CR Belouizdad, champion d'Algérie en titre, sous la houlette du coach français Franck Dumas, a retrouvé la forêt de Bouchaoui, dans le cadre de la première phase de préparation. L'entraîneur français avoue que cette période de préparation n'est pas suffisante pour entamer la nouvelle saison. Le joueur, selon lui, a besoin de plus de huit semaines de préparation pour retrouver son niveau.

Le MC Alger, vice-champion d'Algérie, sous la conduite de l'entraîneur Nabil Neghiz, va se préparer à Mostaganem. Neghiz avoue que le début du stage sera consacré a quelques séances légères avant de passer par la suite aux choses sérieuses. L'entraîneur du Mouloudia craint aussi les blessures et confirme que la prochaine saison sera particulière.

Une idée largement partagée par l'entraîneur du CS Constantine, Abdelkader Amrani, et ceux de l'USM Alger, François, et du NA Hussein Dey, Nadir Leknaoui, et tous les autres entraîneurs des 20 clubs qui animeront la prochaine édition du championnat de Ligue 1.

M. S.

FAF

L'Algérie affrontera le Nigeria le 9 octobre prochain en Autriche

L'équipe algérienne de football affrontera son homologue du Nigeria, le vendredi 9 octobre au stade Jacques-Lemans Arena à Sankt Veit an der Glan en Autriche (20h30), a annoncé, vendredi soir, la Fédération algérienne (Faf) sur son site officiel.

Les deux sélections vont ainsi se retrouver 15 mois après leur opposition remportée par les Verts (2-1), lors de la demi-finale de la dernière Coupe d'Afrique des nations Can-2019 en Égypte. "*En attendant la confirmation officielle de la seconde sortie des Verts qui ne saurait tarder, ces derniers affronteront le Nigeria le vendredi 9 octobre 2020 (20h30)*".

Ce sont les deux Fédérations, algérienne et nigériane, qui ont "*souhaité programmer cette rencontre en prévision des préparatifs des deux nations pour les prochaines échéances*", précise l'instance fédérale dans un communiqué. Les joueurs du sélectionneur national Djamel Belmadi, qui insistait pour affronter deux gros calibres, devront joueur leur second test amical probablement face au Cameroun, le 12 ou 13 octobre aux Pays-Bas.

Inactive depuis novembre 2019 en raison du Covid-19, l'équipe nationale reprendra du service en novembre prochain avec au menu la double confrontation face au Zimbabwe, le 12 novembre à domicile et le 17 en déplacement, comptant pour les 3e et 4e journées des qualifications de la Can-2021, reportée à 2022.

Dans sa quête de défense du titre continental, l'Algérie a bien entamé la campagne qualificative de la Can-2021 en alignant deux victoires de rang : à Blida face à la Zambie (5-0) et à Gaborone devant le Botswana (1-0).

APS

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION

Le second représentant algérien connu le 4 octobre

Le Bureau fédéral de la Fédération algérienne de football (Faf) se réunira le dimanche 4 octobre prochain pour désigner, notamment, le second représentant en Coupe de la confédération (Caf), a appris l'*APS* vendredi auprès d'une source autorisée. Outre le troisième au classement final de la Ligue 1 professionnelle, la participation en Coupe de la Confédération revenait d'habitude au vainqueur de la Coupe d'Algérie.

Toutefois, l'épreuve populaire édition 2019-2020 a été définitivement suspendue au terme des quarts de finale (aller) disputés en mars dernier, en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19).

Le BF devrait ainsi désigner la JS Kabylie en tant que second représentant algérien en Coupe de la CAF, en sa qualité de 4e au classement final du championnat de Ligue 1 2019-2020, définitivement suspendu en raison de la pandémie de Covid-19.

L'ES Sétif, grâce à la 3e place décrochée au classement, prendra part également à la prochaine édition de la Coupe de la Caf, dont les 1/32es de finale sont prévus en décembre.

En Ligue des champions d'Afrique, l'Algérie sera représentée par le CR Belouizdad (champion) et le MC Alger (vice-champion).

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE HANDBALL

Adoption à l'unanimité des bilans moral et financier

Les membres de l'assemblée générale de la Fédération algérienne de handball (FAHB) ont adopté, vendredi à l'unanimité, les bilans moral et financier de l'exercice 2019, lors de l'assemblée générale ordinaire (AGO), tenue au siège du Comité olympique et sportif algérien (COA) à Alger. Avant le début des travaux de l'AGO, les présents ont observé une minute de silence en hommage aux victimes du coronavirus (Covid-19) et à Lamine Cherifi, membre du Bureau fédéral et président de l'Olympique El-Oued, décédé le 24 juillet dernier. A l'instar de la FAHB, d'autres fédérations ont décidé d'organiser leurs assemblées générales ordinaires, qui devaient se dérouler entre février et avril derniers, avant d'être reportées en raison de la pandémie de Covid-19. Le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) a décidé récemment de lever l'interdiction de l'organisation des AGO des clubs, associations et fédérations nationales sportives.

FISTON

21h00 W9

Depuis qu'il a 7 ans, Alex n'a qu'une obsession : séduire Sandra Valenti, la plus jolie fille d'Aix-en-Provence et, à ses yeux, la plus jolie fille du monde. Aujourd'hui, il lui faut un plan infaillible pour pouvoir enfin l'aborder. Il décide de s'adjoindre les services d'Antoine Chamoine qui, presque vingt ans auparavant, a séduit Monica, la mère de Sandra

LE PETIT MONDE DE DON CAMILLO

21h00 8

D'âpres rivalités de clocher font bouillonner le petit village italien de Brescello. Le maire du pays, Peppone, un rouge, vient de triompher aux élections et son succès est dû à Don Camillo, sympathique curé de choc, qui, dans l'ombre du presbytère, s'entretient presque amicalement avec Notre Seigneur. La population de Bassa est divisée en deux clans, sauf pour la vieille institutrice, Madame Christina, qui voit toujours les notables comme s'ils avaient dix ans. sse

DIVERSION

21h00 2

Nicky est passé maître dans l'art de l'escroquerie ; il en connaît toutes les ficelles. Alors quand il croise le chemin de la jolie Jess, apprentie arnaqueuse, il déjoue immédiatement le piège grossier qu'elle lui tend et décide de lui apprendre les rudiments du métier. Mais lorsqu'elle commence à tomber sous son charme, Nicky préfère couper les ponts.

LES ENQUÊTES DE MURDOCH TORONTO LA NUIT

21h00 France 3

Alors que l'agent Higgins effectue son travail de nuit comme chauffeur de taxi, il prend un charge un groupe de personnes qui descendent ensuite les unes après les autres à leur destination, sauf la dernière qui reste inanimée. Alors qu'il tente de le réveiller, Higgins réalise que le client est mort

LA SELECTION DU MIDI LIBRE

DETROIT

21h00 arte

Été 1967. Les États-Unis connaissent une série de manifestations et d'émeutes sans précédent. La guerre du Vietnam, vécue comme une intervention néocoloniale, et la ségrégation nourrissent cette contestation violente. À Detroit, alors que des heurts avec les policiers ont lieu depuis deux jours, des coups de feu retentissent en pleine nuit, à proximité d'une base de la Garde nationale. Aussitôt, des forces de l'ordre encerclent le motel d'où semblent provenir les détonations. Bafouant toute procédure, les policiers soumettent les clients de l'hôtel à un interrogatoire pour obtenir leurs aveux

LA GUERRE DES TRÔNES, LA VÉRITABLE HISTOIRE DE L'EUROPE

21h00 4

Durant des siècles, une poignée de grandes familles se dispute l'hégémonie sur le continent européen. Une lutte pour le pouvoir qui s'accomplit au cours de guerres, de mariages ou d'alliances secrètes : bien des intrigues ont déchiré ces familles et redessiné sans cesse leurs empires. «La guerre des trônes, la véritable histoire de l'Europe» retrace l'épopée de ces dynasties rivales qui ont écrit la grande histoire de l'Europe. Du règne d'Henri II à celui d'Elisabeth Ire, des choix de Mary Stuart à la conversion d'Henri de Navarre (futur Henri IV), du rôle de Catherine de Médicis aux intrigues de la famille de Guise

ZONE INTERDITE À 15 ANS, MA FILLE SE PROSTITUE

21h00 M6

L'an dernier, des parents désespérés alertent l'Assemblée nationale : leurs adolescentes se prostituent, le plus souvent via des petites annonces sur Internet. Depuis quelque temps en France, les réseaux de prostitution s'étendent, exploitant des adolescentes parfois encore au collège, surfant sur l'illusion selon laquelle les actes sexuels rémunérés seraient désormais décomplexés. Durant de longs mois, Ophélie Meunier et les équipes de «Zone interdite» ont suivi ces toutes jeunes filles et leurs mères qui se battent pour les sortir de l'enfer. Ils ont enquêté avec des avocats, des policiers et des psychologues pour comprendre la mécanique insidieuse de cette nouvelle forme de prostitution

LE NOUVEAU STAGIAIRE

21h00 TF1

À la retraite et après le décès de sa femme, Ben Whittaker a tout tenté pour garder le goût de vivre ; il a fait le tour du monde, s'est mis au mandarin, au golf, au yoga, à la cuisine… se lève à l'aube. Mais rien n'y fait, un sentiment d'inutilité ne le quitte pas. Un jour, il décide de postuler à une offre de stage pour les seniors dans une boîte de shopping en ligne, à Brooklyn.

MIDI Quotidien national d'information
Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard :
021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicite s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine :
100, rue Larbi Ben M'hidi - Constantine -**Tel./Fax :** 031.64.17.53

Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf
BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.

Tél-Fax : 021.93.69.29

Impression :
Centre : SIA **Diffusion :** Midi libre
Est : SIE **Diffusion :** AMP **Ouest :** SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 02100007113000021 4 clé 16
Adresse : 12 rue Fouzia Moulahe Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

MIDI Libre
Quotidien national d'information
N° 4097 | Dimanche 27 septembre 2020

Horaires des prières pour Alger et ses environs

Fadjr	05h07
Dohr	12h39
Asr	16h02
Maghreb	18h37
Icha	20h00

LE POINT SUR LA PANDÉMIE SANITAIRE

Plusieurs pays veulent un accès libre aux vaccins

Près de 986.000 morts : La pandémie du nouveau coronavirus a fait au moins 985.707 morts dans le monde depuis que le bureau de l'OMS en Chine a fait état de l'apparition de la maladie fin décembre, selon un bilan établi par l'*AFP* à partir de sources officielles vendredi à 18h00 GMT. Plus de 32.298.410 cas d'infection ont été officiellement diagnostiqués. Les États-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 203.571 décès. Suivent le Brésil avec 140.537 morts, l'Inde avec 92.290 morts, le Mexique avec 75.439 morts et le Royaume-Uni avec 41.902 morts. En Argentine, la prise en compte avec retard de près de 3.500 décès survenus ces derniers mois dans la province de Buenos Aires a fait bondir le bilan national à 18.667 morts vendredi, contre 15.208 précédemment.

Deux millions de morts ? Alors que le bilan de la pandémie approche du million de morts, un haut responsable de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a estimé vendredi qu'il est « "*probable que le nouveau coronavirus fasse deux millions de morts si tout n'est pas fait pour le combattre*".

Restrictions étendues en Europe

Les restrictions à la liberté de mouvement en vigueur depuis le début de la semaine dans la région de Madrid, épicentre de la pandémie en Espagne, ont été étendues. Environ 167.000 habitants supplémentaires de la région ne pourront sortir de leur quartier à partir de lundi que pour des raisons précises comme aller travailler ou chez le médecin. Dans le Pays de Galles, il sera interdit d'entrer ou de sortir des villes de Cardiff et Swansea à partir de dimanche 18h et dès samedi pour Llanelli, alors qu'en Russie, Moscou a demandé aux seniors de se confiner.

Plusieurs pays veulent un accès libre aux vaccins : lors de l'Assemblée générale annuelle des Nations unies, L'Amérique latine et l'Australie ont appelé à la solidarité des grandes puissances, via notamment un accès libre aux futurs vaccins, alors que les États-Unis, l'Europe et le Japon ont déjà réservé plus de la moitié des doses prévues dans un premier temps. Dernier en date, le Canada a annoncé vendredi un accord avec le groupe suédo-britannique AstraZeneca afin de se procurer jusqu'à 20 millions de doses de leur vaccin-candidat contre la Covid-19.

Le Japon va entrouvrir ses frontières

Le Japon allègera les strictes restrictions de passage à ses frontières concernant les étrangers à partir du mois d'octobre, a annoncé le Premier ministre Yoshihide Suga. Le pays a interdit son territoire à la plupart des étrangers cette année à cause de l'épidémie, mais négocie la reprise progressive des voyages d'affaires transfrontaliers.

En France, le gouvernement défend son tour de vis : Le tour de vis contre l'épidémie doit permettre de "*repousser le plus tard possible*" l'ouverture de lits en réanimation dédiés à ces malades, pour ne pas pénaliser les autres patients, a fait valoir le gouvernement français, alors que des élus, entrepreneurs et commerçants marseillais manifestait leur mécontentement face à la fermeture annoncée des bars et restaurants dans la métropole d'Aix-Marseille (Sud-Est). A Paris les bars devront fermer à 22h à compter de lundi, mais les restaurants pourront continuer à fonctionner normalement. L'épidémie est toujours dans "*une phase ascendante*", a averti l'agence gouvernementale Santé publique France.

Les Jeux Olympiques quoi qu'il arrive

Initialement prévus cet été, les Jeux Olympiques de Tokyo, reportés à fin juillet 2021 à cause de la pandémie, "*se tiendront*", a assuré le nouveau premier ministre japonais Yoshihide Suga, qui assure que son pays est "*déterminé à accueillir les Jeux comme preuve de la victoire de l'humanité sur la pandémie*".

CORONAVIRUS ALGÉRIE

Les contaminations continuent leur décrue

L'Algérie a enregistré 160 nouveaux cas de coronavirus ces dernières 24 heures, le nombre le plus bas depuis le 24 juin dernier quand 171 nouvelles infections avaient été recensées, selon le bilan établi hier samedi 26 septembre.

Ce chiffre est en baisse par rapport à la veille où 175 nouveaux cas avaient été enregistrés, contre 179 nouveaux jeudi, 186 cas mercredi, 191 cas mardi, 197 cas lundi, 203 dimanche, 210 samedi.

Par wilayas, Alger a enregistré le plus grand nombre ces dernières 24 heures (+23), devant Batna (+15 cas) et Tizi-Ouzou (+13 cas).

Au total, 50.914 personnes ont été officiellement infectées par le nouveau coronavirus depuis le début de l'épidémie en février en Algérie.

ANCIEN MILIEU DE TERRAIN DE L'EN DE FOOTBALL DES ANNÉES 80

L'ex-international Abdelouahab Maiche n'est plus

L'ancien milieu de terrain de la sélection algérienne de football dans les années 80, Abdelouahab Maiche, est décédé hier à l'âge de 60 ans, a-t-on appris de ses proches.

Né à Sétif le 1er janvier 1960, Maiche a porté à 23 reprises le maillot de l'équipe nationale algérienne. Il a débuté sa carrière internationale le 8 avril 1983 contre le Bénin et l'a clôturée en 1989 contre le Qatar.

Doté de qualités athlétiques remarquables, Maiche a notamment évolué au NA Husseïn-Dey, au MC Alger et au RC Kouba.

Le football algérien perd en Abdelouahab Maiche, un joueur tout aussi talentueux que courageux. Il avait marqué les esprits lors de la CAN 1988 au Maroc, où malgré sa grave blessure au genou en demi-finale face au Nigeria (1-1 / 5-6) ou il est resté sur le terrain pour ne pas laisser l'équipe nationale diminuée.

Le défunt a été inhumé hier au cimetière d'El-Alia.

ATTAQUE AU COUTEAU À PARIS

L'Algérien interpellé est un "homme héroïque"

L'Algérien, qui a été interpellé avant-hier vendredi 25 septembre après l'attaque au couteau à Paris, puis relâché, avait tenté d'arrêter l'agresseur et a été qualifiée par son avocate d'"*homme héroïque*".

Le ressortissant algérien a été relâché ce vendredi dans la nuit après avoir été interpellé puis mis en garde à vue dans le cadre de l'enquête suite à l'attaque à la hache à Paris, rapportent plusieurs médias français.

Âgé de 33 ans, l'Algérien a été libéré de sa garde à vue aux environs de 23h30. Il a affirmé aux enquêteurs qu'il a en fait été témoin de l'attaque et a tenté de poursuivre l'auteur de l'attaque avant d'être menacé. Son récit a finalement été "*corroboré par l'enquête*", a indiqué une source judiciaire citée par *Le Temps*.

"*Le deuxième suspect n'est autre qu'un jeune homme héroïque qui a tenté d'arrêter l'assaillant*", a affirmé Me Lucie Simon, présentée par l'agence *AFP* comme étant l'avocate de l'Algérien interpellé. L'avocate explique ainsi sur *Twitter* que son client "*s'est présenté à la police pour témoigner avant d'être menotté, cagoulé devant les caméras, placé en garde à vue malgré les témoins et les vidéos*".

"*Il sort ce soir épuisé et choqué*", dénonce Me Simon.

L'attaque au hachoir s'est déroulée hier vendredi devant les anciens locaux de *Charlie Hebdo* dans le 11e arrondissement à Paris. Deux personnes, un homme et une femme, ont été grièvement blessées. Leurs jours ne sont pas en danger. Le ministre de l'Intérieur français, Gérald Darmanin a qualifié l'attaque d'"*acte de terrorisme islamiste*".